

## **René Beaudin, la pêche sédentaire et Mont Louis, en Gaspésie 1699-1700**

Le 13 octobre 1698, Me Denis Riverin, ancien secrétaire de l'intendant Duchesneau et son protégé, est installé comme Conseiller du Gouverneur conformément à une lettre de Sa Majesté, le Roi de France, datée du 24 mars 1698 à Versailles, après une information prise sur sa vie, ses moeurs et sa religion. Celui-ci était marié avec Angélique, fille de Philippe Gauthier de Comporté (Soldat et noble du régiment de Carignan-Salières) Sa sœur Marie-Anne est mariée avec le greffier en chef Peuvret du Conseil Souverain. Cette nomination se fait en présence de l'Évêque de Québec, Mgr de St-Vallier et de l'intendant Brochart Champigny (ref : Arrêtés du Conseil Souverain). Il est aussi l'un des directeurs de la compagnie Mont-Louis.

René Baudin et plusieurs autres habitants du Mont Louis poursuivront Me Denis Riverin devant le Conseil Souverain à titre de Directeur de la compagnie Mont Louis. Vers 1698-1699, ils deviennent censitaires pour coloniser le secteur Mont Louis ( plusieurs ménages, René Baudin, Jean Hostin, Jean Moreau, François Laramé, Pierre Quenet, Pierre Choinard, François Gely, François Dusablon, Abel Michon, Pierre Duguay, Jacques Quenet, Antoine Souart) avec leurs femmes dont Suzanne Vallée et des enfants pour au moins 60 personnes en 1699-1700. Ceux-ci auraient vendus tous leurs biens et bestiaux sauf quelques-un (bestiaux) emportés à Mont Louis.

La Société de Mont Louis aurait été établie à Paris le 9 avril 1696 entre les Sieurs Mageux et Bourlet l'Ainé (La Rochelle, banquier) par acte sous seing privé devant Courtois et Denault, conseillers du Roi et notaire au Chatelet de Paris pour établir une pêche sédentaire dans la Baie de Gaspé, et pour commercer avec les sauvages et les français ( ?) des environs. En 1698, Me Denis Riverin aurait vendu les deux tiers de sa Seigneurie de Mont Louis pour y financer la construction de l'habitation (sédentaire). Cette cession des deux tiers a probablement causé les ennuis ultérieurs avec le Sieur de Clermont. Me Riverin part en France et revient en septembre 1698. Par l'acte de vente, Me Riverin est établi Directeur de la Société. Il s'agit de là de pêche faite à partir du rivage plutôt que des navires, avec séchoir sur la grève. On devait initialement pêcher dans la baie de Gaspé mais Gaspé n'a pas été jugé convenable. On s'est installé à Mont Louis et un autre groupe à Miramichi dont on n'entend plus parler lors du procès.

Le premier établissement de 1698 comprenait au moins un missionnaire jésuite le père Rafeix (qui devint un personnage important chez les jésuites, procureur des jésuites), un commis Jean Gagnon, un chirurgien, et deux familles non identifiées. Selon le recensement de 1699, la famille de René Baudin et les autres listées comme demandeurs dans le procès sont à Mont-Louis. L'entente entre Riverin et les habitants étaient de leur fournir des vivres en totalité pour la première année, à moitié pour la deuxième, et très peu pour la troisième vu que leurs terres leur fourniraient la nourriture. Par les requêtes de fournisseurs, il s'agit de farine, de lard, de « biscuits ». Les autres fournitures notamment le bois, la planche, le bois de charpente devaient être payées en morues de leur pêche. Le transport s'est fait par le navire La Colombe, appartenant à la Société. Au début de 1699 et puis en 1700, la colonie de Mont Louis comprend environ 60 personnes dont René Beaudin et sa famille.

Malheureusement, la chicane a pris entre les associés français et Riverin. Les français ont envoyé pour résider dans l'habitation un noble nommé lui aussi Directeur un peu plus tard (5 février 1700), le Sieur de Clermont accompagné comme il se doit de quatre domestiques, douze engagés inutiles (par ailleurs décrits comme trente huit (?) français amenés avec lui) et qui sont arrivés au commencement de juillet 1700. Déjà, c'était la disette et on avait plutôt demandé d'envoyer trente barriques de farine de France. En fait le Sieur de Clermont et ses trente huit français se sont saisis des vivres et effets à Mont Louis qu'ils ont consommés. Le Sieur Riverin aurait proposé au Sieur de Clermont d'amener à Québec les quatre domestiques et les douze engagés mais celui-ci refusa et expulsa les 60 habitants contraints d'abandonner brutalement leurs établissements, grains, bestiaux et tout ce qu'ils avaient et ne pouvaient emporter. Le navire La Colombe effectue le rapatriement à Québec sur les ordres de Clermont et le navire est parti le 18 juillet 1700. Une des femmes des habitants est morte durant le voyage. Les habitants rapatriés sont depuis ce retour hors saison dans la misère à Québec et ils recevront sur ordre du Conseil Souverain, de la farine venant des Magasins du Roi à Québec et des restants de morue (venant de Mont Louis plus tard) en état douteux car un marchand refuse de les prendre en paiement. La ruine de l'habitation est officialisée le 16 septembre 1700. Tous les habitants à cause des jugements du Conseil Souverain et d'un procès verbal d'arbitrage des dommages se partageront 2125 livres 5 sols après le 15 février 1701, date d'homologation de l'arbitrage. Selon une facture, ils ont aussi reçu pour 296 poignées de morues valant 385 livres 9 sols et 14 et demi poignées de morues pour aumônes.

Le jugement principal date du 30 septembre 1700 ordonnait au Sieur Riverin d'avancer les bâtiments vivres et autres effets pour retourner à Mont Louis. Cependant les jugements ultérieurs ne portent que sur l'arbitrage des dommages et il n'est pas fait mention d'un retour. On liquide les biens de la compagnie endettée.

Il y a eu des jugements de la Prévôté de la ville de Québec contre Pierre Haimard (représentant de la société) sur le même sujet avant ces jugements en appel au Conseil souverain. Les recherches de ce côté restent à faire.

D'autres personnes sont lésées, soit plusieurs fournisseurs de Québec qui exigent d'être payés :

Charles Trépany 283 livres 14 sols pour sa farine, Sieur Hordas pour 336 livres françaises 3 sols de lard; Louis Prat boulanger 1240 livres pour des biscuits et autres vivres; Pierre Placan pour le commis Jean Gagnon, 700 livres de gages; Le sieur Martin Cheron, garde des magasins du Roi pour cinquante quarts de farine (pesant 9814 livres de fine fleur) est payé par les surplus de la vente des effets et du poisson de Mont Louis après paiement des équipages du navire. Les magasins du Roi sont aussi remboursés par le marchand Pierre Haimard, agissant pour Bourlet et Mageux de France qui obtiennent en contrepartie un privilège sur les biens de Mont Louis. Pour des particuliers indéterminés, 390 livres 10 sols de morues en poignées. Une autre facture parle du paiement de l'équipage, pour le transport et le raboud du navire pour 1919 livres 7 sols. Riverin aurait aussi payé pour les « traites » de Miramichi.

Tous les jugements indiquent que les saisies ne doivent en rien préjudicier à la pêche et au commerce (traite). La pêche (non sédentaire) et le commerce se continuent pendant le litige. Il

n'y a pas d'indication sur ce que deviennent la Société et le navire La Colombe. Quant au Noble Sieur de Clermont, il n'est pas poursuivi ce qui semble indiquer qu'il était dans son droit!

Plus tard, Me Francois Magdeleine Ruelle D'Auteuil, procureur général du Roi qui poursuit Riverin pour des dettes au nom du Roi et de son beau-frère Jean Méchin dans un même procès est aussi membre du Conseil comme Riverin. Le procureur poursuit donc au nom du Conseil souverain, un membre de ce conseil. On est entre conseillers du roi. Le Conseil souverain était la plus haute instance après le gouverneur et l'intendant.

On a réservé les droits de poursuite contre les associés français dans tous les jugements mais la seule mention de paiements faits par ces français en France l'est par le dénommé Haimard en leur nom. De même, le Sieur de Clermont ne semble pas avoir subi aucun jugement du moins au Conseil Souverain de Nouvelle-France. Quant à Riverin, son nom n'apparaît plus au Conseil Souverain après le 3 octobre 1702. Il est reparti en France pour représenter la Compagnie de la Colonie de 1702 à sa mort en février 1717. Selon la biographie des « gentilhommes français », il a laissé des écrits sur les pêches.

Notre ancêtre René Baudin (ancêtre des Baudin) est alors d'abord retourné à Beauport, a résidé rue Sault au Matelot à Québec (recensement de 1716) puis est déménagé à Laprairie comme censitaire des jésuites vers 1717 ou 1720. Né le 29 juillet 1663 à Notre Dame de Niort dans le marais poitevin, arrivé en 1680 (?), il avait 36 ou 37 ans lors de ces événements et était marié à Suzanne Vallée depuis 1687. Lors de son mariage, René ne savait pas écrire ni signer son nom mais Suzanne Vallée savait au moins signer. Pourquoi René n'est-il pas retourné à la pêche ou à Mont-Louis. Ce site a-t-il été complètement abandonné.

Cette histoire qu'on retrace dans plusieurs arrêtés du Conseil Souverain illustre les relations pour le moins irrégulières entre les « habitants » ( René était pourtant né en France) les français notables d'ici bien placés et les français de France. Il montre le peu de considération portée à la colonisation, mais l'importance de la pêche et du commerce.

Peut-être y a-t-il un lien entre l'intendant Duchesneau, Riverin et René Baudin antérieur à l'événement Mont Louis. Sont-ils tous passés par La Rochelle.

Les recherches sont à compléter sur l'arrivée de René en 1680 à Québec, venant de Niort. Son point de départ probable est de La Rochelle. Noter que plusieurs huguenots se sont convertis pour pouvoir partir en Nouvelle-France mais cela ne semble pas être le cas de René baptisé à Notre-Dame de Niort. René Beaudin a un long historique de liens avec les jésuites tant à Mont-Louis qu'à Laprairie.

Après 1702, la compagnie des colons représentée par Riverin en France, qu'a-t-elle faite pour la pêche ? Dans les extraits de biographie de Riverin, on prétend qu'il y a eu acquisition d'un autre navire après 1702. En retrouvant de l'information sur la compagnie et sur Riverin avant le procès, retrouvera-t-on de l'information sur René Beaudin. A moins de rechercher chez les jésuites, notamment le père Rafeix.

Si René a exercé son métier de maçon, il n'a pas eu de conflits majeurs avec ses clients car on ne le retrace pas dans d'autres poursuites au Conseil Souverain. Il faudrait vérifier les jugements de la prévôté ou les greffes notariés.

Si vous passez à Mont-Louis, regardez la dite baie et imaginez quelle était son aspect en 1700, avec les indiens micmacs qui habitaient là avant. Le nom de Mont Louis est plus ancien que 1696. Quant à la carte géologique du Mont Albert, elle a été faite par Jean Beaudin entre 1975 et 1983.

---

Jean Beaudin, géologue et avocat

Dernière mise à jour 24 décembre 2003